



Bulletin N°19

Spécial 10 ans !



L'Association **ADRIALAC** serait heureuse de vous compter parmi les invités de son **assemblée générale 2011**, prévue le **vendredi 2 décembre** à 20h30. Elle sera suivie d'un échange avec le public sur les chemins ainsi que les nuisances liées à la route et à la voie ferrée, et d'un bilan de l'association qui fête ses 10 ans cette année. Un **gâteau** et le **verre de l'amitié** clôtureront les débats.

Un peu d'histoire...



L'un des premiers bureaux de l'association

En décembre 2000, suite à l'interdiction pour les poids lourds d'emprunter le tunnel du Chat, les habitants de Brison Saint Innocent constatent une augmentation importante du trafic de ces poids lourds sur la RD991. Christiane Besson et Max Perrier proposent à la population une réunion dans un restaurant de Brison pour décider des actions possibles face au mécontentement grandissant. Le public viendra nombreux et la décision est prise de créer une association de défense. ADRIALAC était née et Christiane Besson en sera la première Présidente.

Après plusieurs pétitions, envois de courriers, comptages de camions, ADRIALAC obtient son premier succès en juin

2001 : la signature du décret interdisant les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur la RD991 le long du lac. Par la suite, l'action de l'association s'est élargie pour dénoncer toutes les sources de nuisance dans et autour du lac et pour être force de proposition dans la recherche de solutions adaptées.

En 2002, ADRIALAC se joint à 2 autres associations de défense de l'environnement Acclame et Equi'libre'nature'espace pour plus d'efficacité. Les 3 associations seront invitées à siéger dans une commission extra-municipale sur le projet Grand Lac. Hélas, malgré les efforts des associations, notre commune bénéficiera peu des mannes financières distribuées dans le cadre de ce projet. Ce collectif obtiendra malgré tout l'annulation d'un projet délirant de route au-dessus du lac au niveau de Brison, sera consulté pour l'étude Kynergos d'aménagement et de sécurisation du boulevard Gaston Mollex dont les travaux de la partie nord devraient bientôt commencer et, sur demande du Préfet sollicitant notre avis sur les études d'itinéraires fret de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, demandera qu'une étude complémentaire sur les risques et les nuisances de cette infrastructure et les solutions pour les minimiser soit intégrée au projet Lyon-Turin.

Pour gagner en crédibilité et pouvoir se porter le cas échéant partie civile, notre association engage la démarche et obtient le 15 juin 2005 l'agrément du ministère d'association de protection de l'environnement, c'est à ce titre que l'association sera intégrée au comité départemental de pilotage sur le bruit. ADRIALAC obtiendra également la limitation partielle puis totale du Boulevard Gaston Mollex à 70 km/h avec 2 tronçons à 50 Km/h au début du boulevard côté Aix et à la pointe de l'Ardre.

Après avoir sensibilisé nos élus en 2007 sur l'intérêt d'aménager un sentier le long de la berge entre la baie de Mémard et la pointe de l'Ardre, nous sommes aujourd'hui satisfaits de constater qu'un projet en soit issu avec une réalisation annoncée en 2012.

Voilà rapidement quelques faits marquants de la vie d'ADRIALAC sur ces 10 ans. Bien d'autres actions ont jalonné cette décennie, vous pourrez en retrouver le détail dans l'archivage des bulletins successifs en ligne sur notre site www.adrilac.com.

Edito

Un anniversaire, qui plus est un changement de dizaine, est une bonne occasion de se réjouir et de fêter l'évènement. Pourtant, s'agissant d'une association de défense de l'environnement, il eut mieux valu que les conditions qui ont conduit à sa naissance n'aient jamais été réunies. Mais ne boudons pas le plaisir que nous aurons à nous retrouver début décembre pour passer le cap de cette première décennie. 10 ans déjà de réflexions, d'échanges, de suggestions avec tous les partenaires, adversaires ou acteurs des thèmes sur lesquels nous travaillons. Mais, que la route est longue et difficile pour obtenir de petites victoires lorsque que l'on touche à l'aménagement d'infrastructures comme la RD991 ou la voie ferrée, que l'on propose la création de chemins voulue par le plus grand nombre mais contestée par des minorités intéressées et quelque fois intolérantes, que l'on s'interroge sur la nécessité injustifiable de maintenir à tout prix l'activité d'un aéroport lorsqu'à 40 minutes une autre desserte aérienne bien plus importante et bien mieux équipée pourrait rendre le même service. Je crains dans ce contexte que nous ayons encore de nombreux anniversaires à fêter mais pour l'heure, je vous donne rendez-vous à tous, adhérents, sympathisants, élus pour cette grande soirée débat du 2 décembre. Nous avons encore tellement de choses à nous dire.

Jean-Marc Bornand

LA ROUTE, 1^{ère} RAISON D'ETRE D'ADRILAC



⚠ Aménagements de sécurité sur le Boulevard Gaston Mollex

6 ans déjà qu'est sortie l'étude "Kinergos" sur les aménagements du boulevard Gaston Mollex au bord du lac ! Sur les 14 points de cette étude, seul l'aménagement du secteur de la pointe de l'Andre a été réalisé à ce jour, avec une sécurité des piétons contestable. Face à la difficulté des financements, nous avons demandé la limitation de vitesse immédiate à 50 km/h sur la totalité du boulevard et la sécurisation des passages piétons. Nous avons obtenu une limitation à 50 km/h sur 100m à l'entrée sud du boulevard, ainsi qu'au niveau de la Point de l'Andre, et 70 km/h sur les autres secteurs, au lieu de 90 km/h.

⚠ Le respect des arrêtés de circulation de long du lac

Environ 200 camions de plus de 7,5 tonnes empruntent chaque jour la RD991. Rentrent-ils tous dans le cadre de la desserte locale ? Evidement non. C'est pourquoi, nous demandons la révision des règles de dérogation et leur application stricte pour limiter l'accès de



cette route aux seuls camions autorisés. Il est à noter que ce trafic interdit au bord du lac traverse également l'agglomération aixoise dans des conditions de sécurité insuffisantes.

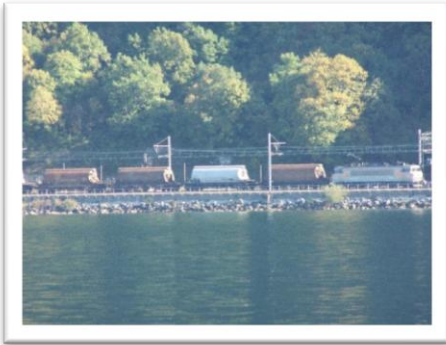
⚠ Aix et Saint-Innocent même combat !



Sur ces 2 points, les mesures prises ne seront efficaces que si elles sont accompagnées de contrôles réguliers. Dernier accident en date du 13 septembre 2011, une voiture s'est retrouvée sur le toit, sur le secteur 50 km/h à l'entrée de Brison Saint-Innocent. Etait-elle en dépassement de vitesse ???

UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE

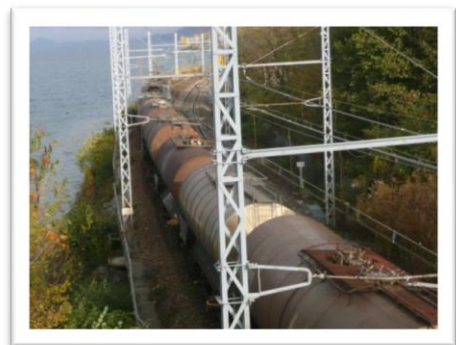
Il est facile d'imaginer l'enthousiasme de la population lors de la mise en service le 27 juillet 1858 de la liaison ferroviaire entre Culoz et Aix-les-Bains. Quel plaisir pour les voyageurs de l'époque de circuler à faible vitesse le long du lac du Bourget. Ils n'imaginaient certainement pas qu'un siècle et demi plus tard cette belle réalisation serait considérée comme une anomalie, une blessure. En effet, tous les jours, des trains transportant des matières dangereuses longent le lac pratiquement au contact du plan d'eau, sans plus de protection qu'au moment de la mise en service de cette ligne.



Les risques d'un accident écologique majeur sont réels en raison même de la configuration du tracé : les masses rocheuses instables surplombant la voie au bord du lac alors que notre région se trouve dans une zone de sismicité modérée mais suffisante pour provoquer la chute de quelques tonnes de rocher et la coexistence de la ligne et d'une route relativement passante avec quatre passages à niveau dangereux où la visibilité est médiocre. Rappelons que la pollution de l'eau peut prendre des proportions démesurées en raison de la facilité de propagation et d'absence de moyens efficaces de traitement de celle-ci. En novembre 2005 la pollution d'un fleuve chinois par

l'équivalent de 2 wagons de benzène a privé d'eau potable 4 millions de personnes et s'est propagée sur des centaines de kilomètres. Du benzène circule au bord du lac du Bourget et l'approvisionnement en eau de la ville d'Aix-les-Bains se fait majoritairement par le lac !!!

ADRILAC demande depuis plusieurs années qu'une étude soit réalisée sur l'intégration environnementale de la voie ferrée le long du lac mais, même si nos interlocuteurs comprennent et approuvent nos arguments, inlassablement nous avons reçu la même réponse de nos élus et des différents acteurs impliqués : « la réalisation du Lyon-Turin règlera le problème du transport de fret le long du lac ». Le projet Lyon-Turin n'est pas dans le périmètre d'actions et de réflexions de notre association mais sans nous positionner dans le grand débat des pour et des contre, nous lui attribuons 3 défauts majeurs : il prévoit un trafic résiduel de 10 millions de tonnes par an (la valeur actuelle est de l'ordre de 6 millions), il n'a pas prévu les travaux nécessaires à l'intégration environnementale de la ligne le long du lac, il lui faudra une quarantaine d'années depuis les premières études jusqu'à sa mise en service, gelant dans le même temps toute initiative qui n'est pas dans le projet initial.



Le contexte actuel d'une infrastructure dont la capacité a été portée à 18 millions de tonnes par des aménagements techniques (pont sur le Rhône, calibrage des tunnels le long du lac, travaux dans le tunnel du Mont Cenis), d'un projet Lyon-Turin fragilisé par la contestation et d'un environnement économique difficile, rassemble les ingrédients parfaits pour figer toute décision d'aménagement alors que le trafic de fret augmentera sans cesse sur cette ligne pendant de très nombreuses années. En espérant le soutien du plus grand nombre, nous renouvelons avec force auprès des élus savoyards notre demande de prise en compte de l'aspect environnemental de cette voie ferrée, nous savons ces aménagements possibles, réalistes et accessibles techniquement (une étude existe déjà : carénages, tunnels, tranchées, ...) et financièrement (quelques pourcents du projet Lyon-Turin).

ADRILAC A DE L'AVENIR

L'évolution de la réglementation, en particulier, sous la poussée de l'Europe, ainsi que l'apparition de nouvelles activités nautiques qui apportent leurs pollutions nous assurent de nouveaux combats pour les prochaines années.



LA REGLEMENTATION SUR LE BRUIT Actuellement coexistent et s'appliquent les textes de loi français depuis 1992, et ceux d'origine européenne de 2002. Or les premiers textes classent en "point noir" les habitations riveraines de la voie ferrée entre Aix et Brison, alors que les seconds n'ont pris en compte que les voies ferrées supportant un trafic supérieur à 158 trains par jour en moyenne, ce qui a exclu la même voie ferrée (90 tr/j) des cartes de bruit stratégiques ! De ce fait, cette ligne ne fait plus partie des sites prioritaires dans les prochains plans d'actions de la DDEA et de RFF.

Depuis le 1^{er} juin 2010, ADRILAC est membre du Comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), par arrêté préfectoral. Ce comité s'est réuni pour examiner le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat, en Savoie. Lors de la consultation du public, nous avons donné notre avis en octobre 2010. Il concerne les autoroutes, les voies ferroviaires et les routes nationales. Au total, on recense 6.600 personnes exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites. 3 types d'actions correctives sont possibles : A la source (rails et matériels), sur la propagation (écrans) et sur les façades des habitations. Seuls les locaux construits avant le 6 octobre 1978 peuvent prétendre à des travaux de correction acoustique financés par l'Etat.

Nous sommes présents dans ce comité pour faire entendre l'appel des populations riveraines du lac du Bourget pour des actions correctives de forte efficacité qui leur permettront de vivre au calme dans une zone naturelle agressée par des moyens de communication d'une autre époque, et préservée, à l'avenir, des augmentations de trafic projetées.

LE STADE DE SKI NAUTIQUE La navigation sur le lac est régie par l'arrêté « portant règlement particulier de police de la navigation sur le lac du Bourget », signé du préfet de la Savoie en date du 3 décembre 2008. Le stade de ski nautique est situé sur la bande de rive, entre Mémaid et la pointe de l'Ardre, c'est-à-dire tout proche de la zone de pompage, et à l'autre extrémité, de la plage de la pointe de l'Ardre, et en largeur, sur une zone à moins de 200m de la rive, sans limitation de vitesse. La proximité de la rive nous fait craindre des risques au niveau de la sécurité et la tranquillité des baigneurs, de la pollution à cause des rejets des moteurs, du brassage de l'eau et du bruit et du respect de la faune (Poissons et oiseaux).



LE WAKE SURF Sport dans lequel un surfeur glisse, sans être attaché, sur la vague de 60 à 80 cm produite par un bateau à ballasts, présente des risques écologiques de pollution par les ballasts, et des nuisances pour les autres activités nautiques.

UNE ZONE D'HYDRAVIATION Depuis 2010, le préfet a autorisé une zone de 1 km sur 200 m, au sud du lac pour effectuer des essais d'hydravion. Les essais se sont multipliés et l'hydravion est devenu de plus en plus présent. L'autorisation s'est faite en dehors de toute concertation, son utilisation n'est pas conforme aux règles minimales de sécurité (balisage, informations préalables, etc.) Nuisances sonores, pollution chimique, nuisances écologiques, le lac n'est pas un terrain d'essai à la disposition de toutes activités !

Nous avons déjà précisé par écrit notre opposition à ces nouvelles activités au préfet.

LES CHEMINS

Sécurité et loisirs « durables » pour tous, ... surtout les piétons

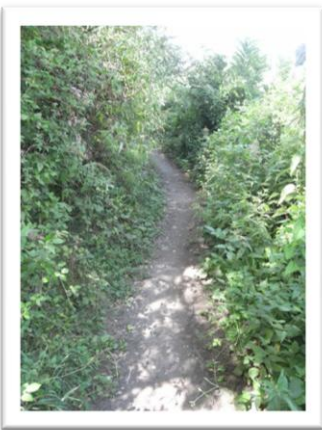
Depuis plusieurs années, ADRILAC, relayée par d'autres associations, fait la promotion de la réhabilitation des sentiers nature dans un but découverte (sentier au bord de l'eau) ou sécurité des piétons (chemin sarde). Ces projets ont été repris récemment par la CALB, qui les fait avancer petit à petit.

1- Le « sentier nature et découverte » ou « sentier au fil de l'eau » de la baie de Mémard à la pointe de l'Ardre.

ADRILAC a décidé début 2007 de promouvoir l'idée de ce sentier serpentant entre la voie ferrée et la rive du lac. Ce projet met en avant l'intérêt touristique et écologique de ce sentier qui respectera la faune et la flore. De plus, l'installation de panneaux pédagogiques sur le parcours participera au développement de la prise de conscience écologique des promeneurs. En fait ce sentier existe déjà, à l'état un peu précaire, et il se termine actuellement en « en cul de sac » à environ 200 m de la pointe de l'Ardre. Il s'agit de le mettre en valeur et de le poursuivre par une portion sur pilotis jusqu'à la pointe de l'Ardre. Vous pouvez le découvrir sur au moins les $\frac{3}{4}$ de sa longueur. L'entrée se situe derrière le boulodrome G Dufour, à proximité de la voie ferrée.



ADRILAC a rencontré durant tout 2007 les divers élus concernés par un tel projet, et la CALB a finalement repris ce projet à son compte en 2008. La CALB a notamment fait faire en automne 2008 par un cabinet spécialisé une Etude de faisabilité, puis en automne 2009 une Etude d'incidence Natura 2000 qui prend en compte tous les problèmes environnementaux et détermine les mesures de précaution à prendre pour respecter les prescriptions de Natura 2000.



ADRILAC a éprouvé en septembre 2010 le besoin d'éditer et de distribuer un Bulletin spécial intitulé « Le sentier au fil de l'eau- Une chance pour la nature et les promeneurs » pour rétablir certaines vérités et rappeler quelques éléments factuels, face aux arguments des opposants à cette réalisation qui se sont alors largement répandus dans les médias à cette époque. La CALB a ensuite élaboré à l'automne 2010 un Avant-projet. Et elle est maintenant en train de déposer auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires- ex-DDE) le dossier administratif de ce projet pour autorisation (instruction de 7 à 9 mois) et escompte débiter les travaux à la fin du printemps 2012. L'opération est inscrite au budget de la CALB.

Le maire de Brison Saint-Innocent a récemment souligné, dans son discours d'accueil lors de la cérémonie de signature du Contrat de bassin versant du lac du Bourget 2011-2017, le 4 novembre 2011 au restaurant de la pointe de l'Ardre, tout l'intérêt et l'importance que revêt ce sentier, en insistant auprès des décideurs concernés sur le fait que le chemin devrait être impérativement terminé et ouvert au plus tard en 2013.

2- Le chemin Sarde, une alternative à la route de Saint-Innocent pour les piétons :

Le chemin sarde est le chemin qui allait autrefois du Pont Rouge à Aix au chemin de la Renarde à St Innocent, en traversant la zone constituée par l'actuel lotissement de Cotefort puis en serpentant le long de la Barmette dans le vallon entre la montée de Brison et la forêt de Corsuet. Ce chemin est bien connu de tous les anciens habitants de St Innocent qui l'empruntaient pour se rendre au collège ou au lycée à Aix.



ADRILAC milite depuis plusieurs années, avec d'autres associations, pour la réouverture au moins partielle de cette voie, qui permettra aux piétons et cyclistes occasionnels (qui mettent pied à terre quand la route monte !) de faire le trajet Aix - St Innocent en toute sécurité, en évitant la route réservée aujourd'hui exclusivement aux voitures et camions puisqu'il n'y a même pas de trottoir sur toute la montée.

La CALB a repris depuis ce projet. La municipalité d'Aix vient de faire réaliser une étude d'urbanisation de la zone sous la forêt de Corsuet au nord du lotissement de Cotefort, et la CALB est en train de négocier avec les propriétaires de cette zone pour la re-crédation du chemin Sarde. Le lotissement de Cotefort est parallèlement en cours de négociation avec la mairie d'Aix pour la reprise de sa voirie privée par la municipalité, et la CALB demande en contrepartie que le futur chemin sarde passe par le lotissement (dans un premier temps pour rejoindre le rond-point de Cotefort, et dans le futur pour rejoindre directement le chemin des Goliettes). La CALB espère le début des travaux pour le chemin Sarde en 2013.

3- Connexion des deux chemins ci-dessus avec d'autres chemins existants ou futurs, de nature à permettre de belles ballades en boucle. Parmi les chemins futurs projetés :

- le sentier littoral devant aller de la pointe de l'Ardre à la baie de Grésine, tel que proposé il y a quelques années par l'association Equilibre Nature Espace.

L'idée de ce sentier a été récemment reprise par le maire de Brison dans son discours d'accueil lors de la cérémonie de signature du Contrat de bassin versant le 4 novembre 2011 au restaurant de la pointe de l'Ardre: il a indiqué que les élus concernés devraient mettre rapidement à l'étude cette 3eme phase de prolongement du chemin au fil de l'eau de la pointe de l'Ardre à la baie de la Grésine, compte tenu des énormes délais qui séparent généralement les études préliminaires et la réalisation finale dans ce genre de dossier



- le sentier intérieur devant serpenter sur l'arrière de St Inn du hameau de la Renarde au plateau sportif des Bauches en passant sous le château puis à flanc de forêt, tel que projeté par la municipalité de Brison.

Le maillage dense ainsi créé en combinaison avec les chemins déjà existants dans St-Innocent, dans la forêt de Corsuet ou sur les bords du Sierroz, devrait ainsi permettre une série de belles ballades variées en boucle dans notre secteur.

Rejoignez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2011/2012

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

/ Courriel :

Cotisation :

10 Euros par foyer
Chèque à l'ordre d'ADRILAC à
retourner à l'adresse
2, chemins de confins
73100 Brison Saint-Innocent